

**Compte-rendu du Conseil Municipal
de Saint Frézal de Ventalon
du 08 avril 2013 à 18h.**

Présents:

M. LIEBER Jean-Claude, Maire
M. VENTURA Alain, 2ème Adjoint
Mmes DIDIER Anne-Marie, DUQUENNE Isabelle, LIEBER Marie-Christine,
SALMERON Fabienne.
MM. COVELLI Philip, WARMERDAM Erwin.

Absents excusés :

MM. HUGON Jacques, 1er Adjoint (procuration à VENTURA Alain), GOURDON
Marc (procuration à LIEBER Marie-Christine), JEANNET Maurice.
Secrétaire de séance: Anne-Marie DIDIER, Alain VENTURA.

ORDRE DU JOUR :

■ **Remarques sur le compte-rendu du CM du 12 février 2013**

Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

■ **Vote des taux communaux.**

Il est décidé de maintenir les mêmes taux que ceux de 2012 pour les différentes taxes directes locales, soit : Taxe d'habitation = 12,38 ; taxe foncier bâti = 13,11 ; Taxe foncier non bâti = 240,52 ; CFE (Cotisation Foncière des Entreprises, qui se substitue à l'ancienne taxe professionnelle) = 16,27.

■ **Vote des subventions 2013.**

Il est décidé d'accorder des subventions aux organismes suivants, pour un total de 700,00 € + une adhésion de 100,00 € :

- Amicale des Sapeurs Pompiers du Collet de Dèze : 150,00 €.
- Anciens combattants : 50,00 €.
- Association Epi de Mains : 100,00 €.
- Association CINECO : 200,00 €.
- Association Théâtre Clandestin : 100,00 €.
- Association sportive du Collet de Dèze: 100,00 €.
- Adhésion association Châtaignes et Marrons : 100,00 €.

■ **Vote du Budget primitif 2013:**

Il est présenté par le Maire et Alain VENTURA, adjoint en charge des affaires budgétaires.

En préambule, M. le Maire fait lecture d'un rapport réalisé par la Trésorerie du Collet de Dèze sur l'état de nos finances au vu du compte administratif 2012 :

Il y est mis en avant que :

- L'équipe municipale a pris conscience des contraintes qui pèsent sur la collectivité. Elle a recherché à dégager de nouvelles marges de manœuvre.

- Le niveau de la dette qui connaissait une progression constante sur les quatre précédents exercices a reculé en 2012.
- Depuis 2011, St Frézal a resserré sa gestion. Progressivement la collectivité reconstitue des marges de manœuvre. Cet effort ayant été réalisé pour permettre la rénovation de la maison de l'Arbousset.
- Une politique active de cession d'actifs pourrait permettre de renforcer de manière pérenne le fonds de roulement qui est le socle d'un investissement actif.

○ **Budget principal**

- Section de fonctionnement :

Dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 313.085,09 € (avec un excédent 2012 reporté de 27.126,09 €).

A noter : Des travaux en régie en AEP et dans le cadre du budget « logement social » (l'Arbousset), seront confiés aux employés communaux à hauteur respectivement de 11.800,00 € et de 10.500,00 €, ce qui permet de prévoir un prélèvement au profit de la section d'investissement à hauteur de 75.838,09 €.

- Section d'investissement :

Dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 250.294,27 € (avec un déficit 2012 reporté de 31.711,18 €).

A noter que sont prévus notamment les programmes suivants:

- ❖ Travaux éclairage public (8.300,00 €).
- ❖ Travaux tunnel des Espérelles (24.500,00 €).
- ❖ Travaux de mise en sécurité du hameau des Abrits – suite (41.000,00 €).
- ❖ Travaux d'enfouissement de réseaux à Pénens-Haut (70.000,00 €).
- ❖ Participation au financement de la caserne des Pompiers du Collet de Dèze (5.500,00 € x 4 ans).
- ❖ Viabilisation des terrains de l'Ayrolles (6.000,00 €).

Le Budget primitif « Budget Principal » 2013 est voté et signé à l'unanimité.

○ **Budget Caisse des Ecoles**

Dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 51.811,15 €.

A noter :

- Budget équilibré grâce à la subvention communale (27.900,00 €) et à la participation de la commune de St Andéol de Clerguemort de 9.600,00 € (1.200,00 € / élève x 8).

Le Budget Primitif « Caisse des Ecoles » 2013 est voté et signé à l'unanimité.

○ **Budget AEP**

- Section d'exploitation :

Dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 35.028,76 € (avec un excédent 2012 reporté de 5.789,01 €).

- Section d'investissement :

Dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 57.532,92 € (avec un excédent 2012 reporté de 37.677,44€).

A noter :

- Captage du « Cougnet aval » au Viala: En relation avec la SAFER, une recherche de ressource en eau dirigée par un hydrogéologue a été réalisée. Elle s'avère positive. Des drains provisoires ont été posés. Une analyse bactériologique montre que l'eau issue de ce captage est de bonne qualité. Nous sommes en attente des études physico-chimiques qui doivent déterminer notamment le taux d'arsenic présent dans cette eau.

- Présentation de l'avenant au « marché de prestation intellectuelle pour procédure de régularisation de captages publics (phase préliminaire) et réalisation d'un schéma directeur d'assainissement » pour abandon de l'étude de certains captages et ajout de nouveaux (marché initial : 18.000,00 € HT ; mise à jour du recueil des données : + 1.500,00 € HT ; montant nouveau marché : 19.500,00 € HT). Accord à l'unanimité.

Le Budget primitif « AEP » 2013 est voté et signé à l'unanimité.

- **Budget Annexe « logements sociaux maison de l'Arbousset »**

- Section fonctionnement :

Dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 16.383,13 €

- Section investissement :

Dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 258.600,00 € (avec un prêt PLS de 100.000,00 € + un prêt complémentaire de 40.000,00 € sur 20 ans dont les mensualités seront couvertes par les recettes de loyers des 2 logements).

Le Budget primitif « Logements sociaux maison de l'Arbousset » 2013 est voté et signé à l'unanimité.

- **Budget CCAS**

Dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 125,70 € (avec un excédent 2012 reporté de 125,70 €).

■ **Information sur les projets en cours :**

- **Réhabilitation de la maison de l'Arbousset**

- **Délibération** prise à l'unanimité pour contracter auprès du CRCA l'emprunt complémentaire de 40.000,00 € à un taux fixe de 4,72% sur 20 ans (remboursements trimestriels de 775,33 €).
- **Délibération** prise également à l'unanimité pour signer un avenant au lot N°4, supprimant l'option peinture (qui sera réalisée par les employés communaux) (montant marché initial : 28.266,60 € HT., suppression option peinture : - 11500,68 € HT., montant nouveau marché : 16.765,92 € HT).

- **CFD**

- Le SIVU de la Vallée Longue et de la Mimente ayant été dissous pour faire place au Syndicat Mixte avec un reliquat financier positif, la part de chaque commune lui est reversée et s'élève pour Saint Frézal à hauteur de 964,03 €. Le conseil à l'unanimité décide d'affecter cette somme à la réfection du tunnel des Espérelles, travaux dont le coût s'élève à plus de 24.000,00 €.
- Le coût total du fonctionnement du Syndicat mixte est budgétisé pour 2013 à hauteur de 8.236,00 €. La participation de Saint Frézal sera de 645,00 € pour cet exercice. Une **délibération** dans ce sens est prise à l'unanimité.
- Pour ce qui est de l'investissement (étude de préservation des ouvrages d'art, première tranche) il s'élève au total à 113.508,00 €, avec une part pour Saint Frézal de 3.556,08 €. Le Conseil vote, pour cette année, la somme de 1.000,00 € qui sera affectée à cette étude.

■ **Questions diverses**

- Utilisation de la salle communale : le conseil émet le souhait que l'utilisation de la salle communale gérée par le foyer rural « Regain » bénéficie de la gratuité pour des manifestations organisées par l'école des Abrits et l'Association des Parents d'Elèves, tout en admettant une participation aux éventuels frais occasionnés (chauffage, eau chaude, par exemple). Cette proposition sera exposée lors du Conseil d'Administration de « Regain » le 18 avril prochain.

- Marc GOURDON transmet au Conseil un résumé de la réunion de la communauté de communes de la Vallée Longue et du Calbertois, relative aux ordures ménagères, qui s'est tenue le 02 avril dernier :
 - Le prix de la redevance passe à 130 €.
 - Mise en place d'une vaste campagne « compost » :
 - Possibilité d'achat de bacs à compost au prix de 15 à 20 €, le reste du coût étant pris en charge par la C.C. et le SDEE.
 - Formation d'une personne (au minimum) par commune, pour explications de fonctionnement aux acheteurs.
 - Notice explicative fournie avec l'achat du bac.
- Par ailleurs, M. GOURDON propose des actions pour favoriser les objectifs écologiques poursuivis : conseils d'utilisation du bac à compost, formation tri sélectif, etc...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

